

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements	Ces prix doivent être doublés pour l'édition quotidienne.	Rédaction & Administration CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS	Publicité ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent. RECLAMES ( — d' — )..... 75 cent.
	3 mois 6 mois 1 an		
LOT et Départ. limitroph. 3 fr. 5 fr. 9 fr.		A. COUESLANT, Directeur   L. BONNET, Rédact. en chef	Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le « Journal du Lot » pour tout le département
Autres départements.... 3 fr. 50 6 fr. 11 fr.		Les annonces sont reçues au bureau du Journal.	Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse
Les abonnements se paient d'avance			

Par ordre du ministère et sous menace de saisie, d'abord, de suppression ensuite, nous devons, désormais, vendre le « Journal du Lot » dix centimes, ou accepter de paraître sur le format du présent numéro. (« il faut économiser le papier », — c'est pourquoi, 5 fois par semaine, les grands quotidiens ont 4 pages !!!). — Nous nous inclinons devant la force, tout en protestant contre le décret illégal du 10 août 1917. — Nous condenserons la matière de façon à donner le plus de texte possible dans ce format exigü ! — Nos lecteurs, nous en avons la conviction, nous sauront gré d'avoir maintenu le prix de 5 cent. (Nous insérerons cet avis dans tous les numéros, pour expliquer ce format aux lecteurs nouveaux.)

Format illégalement imposé : N<sup>o</sup> 10

## LA SITUATION

**Grèves regrettables. Rien ne peut excuser ce crime contre la patrie. — M. Asquith définit les buts de paix des Alliés. — Un journal allemand dément les impudentes affirmations du Kaiser au Vatican. — L'emprunt germanique et le pessimisme des Boches.**

A mots couverts, depuis quelques jours, les journaux parlaient de grèves dans les usines de l'aviation. Des meneurs, insinuaient-on, avaient réussi à créer une certaine perturbation dans ces ateliers, au moment où un redoublement d'effort et une production toujours plus intensive sont indispensables à la défense nationale.

Les règlements de ces grandes usines prévoient la solution de toutes les difficultés entre patrons et ouvriers, de façon à empêcher l'arrêt de la production.

Si les intérêts des ouvriers sont lésés, une sentence arbitrale doit obligatoirement régler le différend.

Si le patron ne remplit pas ses engagements, l'usine peut être réquisitionnée. En aucun cas le travail de l'usine ne peut être arrêté. « Il est inacceptable, avait dit M. Thomas dans un rapport au Président de la République, que des différends entre le personnel ouvrier et ceux qui l'emploient puissent être accompagnés d'une suspension de travail, soit du fait du patron, soit du fait de l'ouvrier, puisque cette suspension de travail, même limitée, a toujours pour effet de ne pas porter au maximum le rendement des usines. »

Et ce rapport fut suivi, en janvier 1917, d'un décret qui réglait, impérativement, les contrats de travail.

Or, dans le cas présent, à la suite d'un différend, une sentence arbitrale est intervenue qui ne fut pas respectée et le travail a été interrompu.

C'est inadmissible. Si les ouvriers ont raison qu'on leur donne pleine satisfaction. S'ils ont tort qu'on leur applique le décret de janvier 1917 qui prévoit le cas. « Toutes les conciliations sont désirables, dit le Temps, mais il n'en est point avec l'ennemi. »

Le pays qui a, depuis trois ans, une tenue admirable, n'accepterait pas que des meneurs puissent compromettre la défense nationale.

Mais il n'accepterait pas davantage que des fabricants qui entassent des millions placent leurs bénéfices avant l'intérêt du pays.

Dans les deux cas, ce serait un crime

contre la patrie que rien ne pourrait excuser.

M. Asquith, ancien président du Conseil anglais, vient de prononcer un grand discours dans lequel il précise les buts de guerre des Alliés.

L'Entente n'a aucun désir de conquête, elle se bat pour la paix mondiale qui ne sera solide et durable que si elle est basée sur le droit international.

L'ancien Premier anglais appuie son affirmation sur l'exemple du traité de 1871. Il affirme qu'« une grande partie des calamités qui désolent actuellement le monde, doivent leur origine directement ou indirectement à cet acte de spoliation internationale et à ses conséquences inévitables. »

Le fait n'est pas contestable. Et si, en 1871, les puissances européennes avaient empêché cette spoliation, ce qui était leur intérêt bien compris, la guerre actuelle eût peut-être été évitée.

Mais les récriminations sont superflues. Il faut éviter le retour des fautes passées et c'est à quoi les défenseurs de la Civilisation s'emploient avec énergie.

La première condition d'une paix durable est donc la restitution par les empires de proie des territoires volés : restitutions à la France, restitutions à l'Italie, restitutions à la Roumanie, restitutions des territoires occupés. Alors, seulement, il sera possible d'engager une conversation avec Berlin.

Le Président Wilson a tendu la perche aux Germains en déclarant que les responsables de la guerre étaient Guillaume et le parti militariste. Les Boches ripostent violemment par l'organe du Président du Reichstag ; ils affirment leur solidarité absolue avec les dirigeants. Les Barbares veulent constituer un bloc compact et indivisible.

C'est donc tout le peuple qui se déclare responsable de la brutalité et du raffinement de cruauté de nos ennemis. Soit. Le fait que le peuple approuve les iniquités de ses gouvernants prouve « de quels périls incommensurables, de quel retour en arrière la civilisation vient d'être sauvée, maintenant que les rêves d'hégémonie allemande sont à jamais abolis ».

Cette situation délimite nettement le but des Alliés. Ils doivent à tout prix abattre le militarisme prussien. C'est, à l'heure actuelle, le seul objectif. Il sera temps ensuite de séparer la cause des Junkers de celle de la démocratie allemande.

Mais si le Président du Reichstag feint de croire que le peuple est tout entier derrière le Kaiser, il est cependant des Allemands qui osent risquer une opinion différente. La *Muenchener Post* de Munich, par exemple, proteste contre la réponse de Guillaume au Vatican. Il ne faut pas oublier, dit cette gazette, que, constitution-

nellement, le Kaiser est le Président de la Confédération germanique et qu'il renverse les rôles quand il s'agit des responsabilités :

Personne n'ignore, en Allemagne les déclarations pacifistes de l'empereur, mais on connaît aussi les MENACES voilées que, depuis 28 ans, il se plut à adresser aux nations étrangères. De sorte que les gouvernements ennemis ne les oublient pas, malgré la note au Vatican.

Voilà donc un journal ALLEMAND qui ose affirmer que l'empereur ment royalement lorsqu'il prétend que tous ses efforts étaient constamment orientés vers la paix. C'est un aveu utile à enregistrer.

Dans le même article, le journal bavarois déplore l'agitation des pangermanistes qui fait un mal énorme au pays et qui prépare de terribles désillusions aux Allemands.

Pour si isolé que soit, encore, ce cri d'indignation, il prouve qu'on commence à se rendre compte, en Allemagne, du désastre qui menace l'empire. De la Bavière le cri d'alarme gagnera l'empire tout entier. En tout cas, il faut noter que le peuple a si peu confiance dans la victoire qu'il ne montre aucun empressement à souscrire au septième emprunt ; au point que le secrétaire d'Etat aux finances a dû prendre la parole, dans une grande conférence organisée à Berlin, pour exciter le zèle des souscripteurs.

Le comte Røedern, nous disent les journaux suisses, a insisté longuement sur la nécessité d'une réclame énergique afin de combattre les craintes de ceux trop nombreux qui préfèrent garder leur argent plutôt que de le confier à l'Etat.

Le comte Røedern s'est efforcé de rassurer ses auditeurs, en faisant miroiter à leurs yeux les bénéfices considérables qu'ils pourraient réaliser après la guerre avec leurs titres, grâce aux plans d'avenir de la Banque d'empire qui prépare déjà si bien la mobilisation financière avant la guerre.

Avant le comte Røedern, le vice-amiral Hebbinghaus avait, de son côté, proclamé les succès passés, présents et futurs, de la guerre sous-marine, ne permettant pas la moindre hésitation à souscrire à l'emprunt.

Singulière audace, puisqu'en dehors des statistiques qui attestent la faillite des pirates, l'amirauté anglaise affirme que les sous-marins sont désormais « battus ». Personne ne met en doute l'importance d'une déclaration aussi catégorique quand elle vient d'une nation qui sait regarder la vérité en face et qui ne se paie jamais de mots !

Mais personne ne s'illusionne sur le bluff allemand. Rien ne prouve mieux l'inquiétude réelle des Barbares que cette proclamation étrange d'Hindenburg qui éprouve le besoin de démentir des propos pessimistes qu'on lui prête en Allemagne !...

A. C.

## Un raid de bombardement

(Officiel). — Un raid de bombardement a été exécuté par des avions de la marine anglaise sur l'aérodrome de Saint-Denis-Westrem. Des bombes ont été jetées sur les hangars et sur quinze gothas alignés sur le terrain. Plusieurs de ces appareils ont été atteints. Tous les avions anglais sont rentrés indemnes.

## Les pertes boches

Il est établi que depuis l'attaque du 20 septembre devant le front d'une seule des armées britanniques, l'ennemi a dû retirer une division par jour de combat, soit sept divisions entre le 20 et le 27. Or, le bombardement britannique continue à la machine à tuer est sous pression.

## La Suède exprime des regrets

Le représentant de la Suède a formellement promis au gouvernement des Etats-Unis, de la part de son gouvernement, que les intrigues qui se sont produites à Buenos-Ayres ne se renouveleront pas, et il a exprimé les regrets de la Suède au sujet de cette affaire.

## 200 millions à la France

Une nouvelle avance de 40 millions de dollars vient d'être faite à la France. Le total des sommes avancées aux Alliés atteint aujourd'hui le chiffre de 2.468.400.000 dollars.

## La neutralité hollandaise

Un déserteur allemand ayant réussi à franchir la frontière à Sasvangeth, deux officiers allemands qui le poursuivaient ont pénétré à sa suite en territoire hollandais et ont offert aux habitants de la localité une récompense de 100 marks à celui qui indiquerait la cachette du fuyard.

Des douaniers hollandais étant survenus à ce moment, les deux officiers allemands se sont empressés de prendre la fuite et de repasser la frontière.

## Les fuites des Comités secrets

Le bureau de la Chambre se réunira, mardi prochain, pour examiner diverses affaires et notamment pour s'occuper des fuites qui auraient pu se produire au cours des derniers Comités secrets.

## Les Allemands menacent Dvinsk

Le « Vetchernie Vremia » dit que les reconnaissances aériennes dans la région de Dvinsk ont permis de constater hier, à la gare de Yalowka, un mouvement important de trains militaires. Des renseignements complémentaires d'autre source font croire que les Allemands préparent une action offensive dans cette région.

## Lenine sera arrêté

Le ministre de l'intérieur a donné des instructions pour arrêter Lenine s'il est découvert à Pétrograd.

## Sur le front italien

Dans le val Camonica et dans la Giudicaria, pendant la nuit du 26 au 27, des groupes ennemis ont exécuté des poussées contre quelques petits postes de notre ligne d'observation provoquant de vives actions locales. Les défenseurs ont réussi à mettre en fuite l'adversaire et à le rejeter des deux postes avancés dans lesquels il avait pu pénétrer momentanément.

Dans la région du Tonale, l'artillerie a été d'une activité particulièrement intense.

De nombreux avions italiens ont bombardé efficacement Pola.

## En Grèce

La cour martiale a condamné le président des épistates de Maroussi, nommé Doussis et le vice-président, nommé Bourdis : le premier à 6 ans et le second à cinq ans de travaux forcés. Bourdis était le frère de lait de l'ex-roi Constantin et jouissait à la cour d'un grand crédit.

## Sur le front de Macédoine

Activité d'artillerie intermittente dans la région du Vardar et à l'ouest de Monastir.

Au cours d'une rencontre de patrouilles dans la vallée de la Struma, les troupes britanniques ont fait quelques prisonniers.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 septembre 1917

La Chambre discute les interpellations relatives au ravitaillement.

M. Boret constate que le rendement en blé est déficitaire cette année de 55 millions de quintaux. Il demande qu'on donne aux agriculteurs la main-d'œuvre, des engrais.

Il critique le blutage à 85 0/0 et la carte de pain. Il voudrait que le Gouvernement eût un programme ferme.

M. Rontin estime que la différence entre le prix de taxation du blé et de l'avoine est trop minime, et il critique la création des répartiteurs dont les bénéfices seront énormes.

M. Violette, auteur du décret créant les répartiteurs, dit qu'on exagère.

M. Lefèvre demande qu'on augmente la productivité du blé.

## Chronique locale

### Un avertissement

Nous entrons dans la période d'hiver qui amène avec elle un plus grand besoin d'éclairage, de chauffage et de denrées telles que le sucre.

Connaîtrons-nous de nouveau les difficultés que l'on a eues les hivers derniers, à se procurer ces denrées ; certains commerçants ne les céderont-ils aux clients qu'à la condition que ceux-ci s'engagent à prendre des quantités d'autres marchandises dont le besoin n'est pas impérieux ?

On a, par exemple, signalé quelquefois que pour avoir une livre de sucre ou un litre de pétrole, le client était obligé de prendre une livre de café. C'était un abus, une exploitation inconcevable que les autorités compétentes avaient pour devoir de réprimer.

Dans tous les cas comme un client averti en vaut deux, voici un fait qui l'intéressera.

« Un épiciériste de Lyon avait été condamné par le tribunal de simple police pour avoir imposé à ses clients acheteurs de sucre une quantité proportionnelle de café. »

Ce commerçant mécontent du jugement fit appel devant le tribunal correctionnel de Lyon qui a confirmé purement et simplement le jugement de simple police.

C'est bien jugé car le fait d'obliger un client d'acheter un produit dont il n'a peut-être aucun besoin, pour obtenir une livraison de sucre, revient à augmenter indirectement le prix du sucre et à violer les arrêtés de taxation.

Et ainsi les clients sont avertis.

## Citations à l'ordre du jour

Notre compatriote Alphonse Janot, secrétaire général de la Société « Les Enfants de Figear » a été l'objet d'une citation à l'ordre du jour et décoré de la croix de guerre.

Alphonse Janot a été grièvement blessé et a dû subir 3 opérations.

Nous adressons tous nos vœux de prompt rétablissement à notre brave compatriote.

## Promotion

Notre compatriote Louis Malbec, ancien élève du Séminaire de Cahors, sergent d'infanterie, est promu au grade de sous-lieutenant.

Félicitations au jeune officier qui est originaire de Peyrinhaac.

## Au palais

M. Mage, juge suppléant au tribunal civil de Cahors, est nommé juge au dit tribunal.

Nous adressons nos félicitations au nouveau juge.

Cette nomination nous avait été adressée vendredi soir par l'Agence Paris Télégrammes, mais nous l'avons reçue trop tard pour la publier dans notre numéro d'hier.

## Compatriote

Notre compatriote M. Fleuret, substitut du procureur général de la Cour d'appel d'Aix est nommé, sur sa demande, substitut du procureur général près la Cour de Riom.

Nos félicitations.

## Une bonne idée

Un de nos braves Cadurciens, au front depuis le début des hostilités, nous adresse la lettre suivante à laquelle le Syndicat d'Initiative du Lot ne manquera pas de donner satisfaction :

« A l'heure actuelle on construit beaucoup dans les gares de l'arrière-front, des cantines dites des Dames Anglaises ou des réfectoires, que les poilus fréquentent avec plaisir.

« Sur les murs blanchis, on voit quelques affiches avec des vues de villes ou des paysages.

« Ne croyez-vous pas que les enfants du Quercy ne seraient pas heureux d'y voir la belle affiche du Syndicat d'Initiative du Lot, qui nous rappellerait notre si chère patrie ?

« Je vous transmets cette idée qui m'est venue, dans une heure où je regrettais les bonnes allées et venues sur notre boulevard. »

## Collège de filles

Madame la Directrice du Collège de jeunes filles de Cahors prévient les familles des élèves qu'un cours de Sténo-Dactylographie est en voie d'organisation au Collège.

Les parents qui désirent que leurs filles suivent ces cours sont priés de les faire inscrire sans retard.

## Les vols au bazar Dreuilhe

et chez M. Vialard

Le Conseil de guerre de Toulouse a jugé hier ces deux affaires.

On se souvient que les soldats F. (celui-ci déserteur), S. avaient pénétré, la nuit, avec escalade et effraction, dans le bazar Dreuilhe et y avaient soustrait divers objets et des bijoux, plus 35 fr. et de la menue monnaie. F. avait donné à sa maîtresse de la rue Bouscarat des mouchoirs de femme volés et chargé son camarade P., qu'il avait par hasard rencontré sur les Allées Lafayette, à Toulouse, de négocier la plus grande partie des bijoux dérobés. Emprisonnée d'abord et poursuivie comme recéleuse, la maîtresse de F. fut ensuite remise en liberté. Pendant que F. et S. dévalisaient le bazar, un troisième soldat A. était censé faire le guet. Mais il était tellement ivre qu'il

ne comprit rien à la chose et s'endormit.

F., S. et A. sont poursuivis pour vol et P. pour complicité par recel. De plus, F. est accusé de s'être emparé d'une bicyclette louée à M. Saint-Chamand, mécanicien à Cahors et non rendue.

Devant le Conseil, F. et S. reconnaissent les faits et invoquent leur état d'ivresse. A. ne se souvient de rien. Il était ivre-mort. P. ignorait la provenance des bijoux qu'il a rendus à F. quelques minutes après avoir essayé de les vendre.

Le Commissaire du Gouvernement prononce un réquisitoire très sévère.

Après les plaidoiries de M<sup>es</sup> Soulet, du barreau de Toulouse, Besse, du barreau de Cahors, Allemane, du barreau de Toulouse, Lacaze, du barreau de Cahors, le Conseil déclare F. et S. coupables de vol qualifié avec les circonstances aggravantes de vol commis en réunion, la nuit, dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction. Il les condamne : F. à deux ans et demi de prison, mais avec loi Bérenger ; S. à deux ans, loi Bérenger également.

A. et P. sont acquittés.

C'est un soldat F., de passage à Cahors qui, ayant capté la confiance des époux Vialard, marchands de bois dans la rue Donzelle, leur déroba la somme de 2.970 fr. cachée dans la paillasse d'un lit. Cette somme était composée de pièces d'or de 20 fr. et de billets de banque, dont deux de 500 fr. F. eut l'imprudence de montrer son or, d'échanger un billet de 500 fr. au restaurant Bosc, rue du Lycée, de faire des dépenses excessives, d'invoquer de faux alibis à l'aide de papiers faux, de se faire passer pour un gros industriel. Bref, il se fit prendre. Ce n'est pas la première fois. Il a déjà été condamné.

Le Commissaire du Gouvernement requiert énergiquement contre F.

M<sup>e</sup> Soulet plaide le doute.

F. est condamné à 5 ans de prison sans sursis.

### Enseignement primaire

Sont nommés institutrices et instituteurs : Mme Frégevillat, de Couvert (Soturac), à Fargues.

Mlle Lamouroux, de Mauroux, à Couvert.

Mlle Aldhuy, de Mauroux, à Le Sern (St-Cirgues).

Mme Lagard, de Soturac, à Mauroux.

Mme Chambon, de St-Félix, à Soturac.

Mme David, de Mayrinac-Lentour, à St-Félix.

Mme Lherm, de Comiac, à Mayrinac.

M. Lagard, de Montcabrier, à Mauroux.

M. Chambon, de St-Félix, à Soturac.

M. David, de Mayrinac-Lentour, à St-Félix.

M. Lherm, de Comiac, à Mayrinac.

Mme Pressouyre, de Comiac, à Lavaf-de-Cère.

Mlle Delvert, d'Albiac à Comiac.

Mme Bladier, de Souillac à Souillac, (cours complémentaire).

Mme Rumeau, de Carluet à Souillac, (école élémentaire).

Mlle Nadal, de Frégeac à Carluet.

Mlle Salanié, de Grèzes à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Mme Bessières, de l'Aveyron à Guirande (Felzins).

### Stagiaires-Normaliennes sortantes

Mlles Bès, à Limoges.

Picaud, à Calès.

Cailly, à Comiac.

Delol, à Comiac.

Mondy, à Lavercaillère (intérimaire).

Andrieu à Sabadel-Latronquièrre.

Lacombe à Albiac.

Caniac à Reyrevignes.

Machet à Latouille.

Mlle Maltouyres d'Asprières (Aveyron) à Guirandes (Felzin)

Mlle Planchou, ex-normalienne à Escamps.

M. Diala, ancien intérimaire à Leyme.

### Postes

M. Topelet, ex-caporal au 7<sup>e</sup> d'infanterie est nommé facteur des postes à Paris.

Sont nommés facteurs dans le Lot : à Souillac M. Souleille, ex-soldat au 7<sup>e</sup> d'infanterie ; à Puy-Evêque : M. Pons, ex-soldat au 11<sup>e</sup> d'infanterie ; Aux Quatre-Routes : M. Fournet ; à St-Denis-Catus : M. Maillot, ex-soldat au 7<sup>e</sup> ; à Lalbenque : M. Brugidou, ex-soldat au 153<sup>e</sup> ; à Gourdon : M. Penchenot, ex-soldat au 83<sup>e</sup> ; à Pélacoy : M. Lasfargues, ex-sergent au 126<sup>e</sup>.

### Lettres d'éloges

Des lettres d'éloges ont été adressées par le ministre de la guerre à MM. les docteurs Lasalle (de Souceyrac), Durrienn, (de Martel) qui ont donné leurs soins gratuits pendant 10 années aux militaires de la gendarmerie.

Des médailles d'argent ont été également décernées à MM. les pharmaciens Pecheyran (à Souillac) ; Muzet (à Montcuq).

### Lundi on mangera de la viande

Par décision préfectorale, à l'occasion de la foire du 1<sup>er</sup> octobre, l'autorisation de manger de la viande est accordée, lundi.

Mais mercredi remplacera le lundi.

### Les permissions pour mariage

Aux termes d'instructions récentes, les militaires obtiendront, dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain, à l'occasion de leur mariage, soit une permission exceptionnelle de trois jours, soit une permission de détente hors tour augmentée de trois jours.

### Conseil de guerre du 17<sup>e</sup> corps

Dans sa dernière audience le conseil de guerre de la 17<sup>e</sup> région a condamné à 10 mois de prison avec sursis le soldat Jean Dugenie, 27 ans, du 7<sup>e</sup> d'infanterie qui ne s'est pas présenté, à Cahors, à son chef de corps le 22 septembre 1916, à l'expiration d'un congé de convalescence et ne s'y est rendu que le 23 juillet suivant.

### Ravitaillement

La Direction du ravitaillement a appris, avec preuves convaincantes et toutes précisions nécessaires, qu'un certain nombre de négociants en grains outrepassent les prix maxima fixés par le décret du 31 juillet et dont le respect constitue la base essentielle du nouveau régime présentement en vigueur.

Elle est absolument résolue à sévir impitoyablement contre les délinquants, pour qui désormais toute récidive mettra irrémédiablement obstacle à la délivrance des bons de transport.

Elle sait pertinemment, d'autre part, que quelques négociants n'ont pas hésité à recourir à de fausses désignations de la nature de la marchandise qu'ils expédient afin de se soustraire à l'obligation d'obtenir des bons de transport indispensables à l'expédition de tonnes céréales. Il convient de les mettre sérieusement en garde contre les doubles poursuites auxquelles ils s'exposent ainsi. Le fait incriminé est, en effet, justiciable à la fois de la police des chemins de fer et du service de la répression des fraudes.

### Etat-civil de la ville de Cahors

Du 22 au 29 septembre 1917

#### Naissances

Astruc Pierre-Henri, rue St-Urcisse, 20.

Germaine Jeanne, à la Maternité.

Laporte Yvette-Fernande, à la Maternité.

#### Publication de Mariage

Cassan Louis, mobilisé au 20<sup>e</sup> d'inf. et Delteil Nancy, s. p. rue St-Maurice 19.

Moreau Marcel-Louis-Joseph, mobilisé à la poudrerie de Toulouse et Seuns Adrienne, Corsetière.

Lagarde Justin-Joseph-Marceau surnuméraire, prisonnier de guerre à Landeau (Allemagne) et Blanchès Inès-Marie-Louise, s. p. à Prayssac (Lot).

### Décès

Dega Marie Veuve Besse, 81 ans, ancienne gendarmerie.

Delfau Paul, 85 ans, Hospice.

Cubaynes François, 64 ans, Hospice.

Guillou Germaine, 2 mois, rue Galiot de Genouillac, 10.

Guillou Juliette, 2 mois, rue Galiot de Genouillac, 10.

### Labastide-Murat

**Terrible accident d'autobus.** — Nous avons relaté dans un de nos précédents numéros le terrible accident d'autobus qui s'est produit sur la route de Rocamadour.

Voici des détails complémentaires :

Un autobus venant de Rocamadour a capoté dans un tournant de la route de Gramat à Labastide-Murat, au lieu dit Bois de Beausac, mercredi soir.

Parti à 7 heures de Gramat pour Payrac, l'autobus chargé de 40 femmes ou enfants marchait à une allure modérée, quand au tournant brusque de la route il a rencontré un voiturier, conduisant une voiture qui ne tenait pas sa droite. D'un brusque coup de volant et pour éviter d'écraser le cheval, le conducteur du camion obliqua à gauche ; une roue de l'autobus se brisa et le véhicule se retourna complètement sur le talus de la route. L'endroit de l'accident est complètement désert. Vu la position de l'autobus on se demande comment il n'y a pas à déplorer un plus grand nombre de victimes. Le conducteur de la voiture attelée, cause de l'accident, s'est empressé de fuir. Il est recherché par la gendarmerie. Il serait à désirer qu'il fut connu afin qu'une punition sévère lui soit infligée.

L. M.

Nous apprenons au dernier moment qu'une autre victime, sérieusement blessée est décédée, ce qui porte à 4 le nombre des morts.

## LA HERNIE



## Guérie



### CHUTES DE MATRICES DEPLACEMENTS DES ORGANES

S'il est une **GRANDE VICTOIRE**, c'est celle que chaque jour la **MÉTHODE LEROY** remporte sur « LA HERNIE ». Les récentes preuves ci-dessous « **VERITABLES CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SCIENCE** » sont bien la confirmation des milliers de guérisons déjà publiées :

**M. TRIOULLER**, à Vieille-Brioude (Hte-L.). *Hernie droite, guérie en 3 mois.*

**M. SÉBASTIEN**, à Auzits (Aveyron). *Hernie inguin. gauche, guérie en 3 mois.*

**M. COSTE**, à Castelmarty (Aveyron). *Hernie inguinale droite, guérie en 2 mois.*

**M. BARRÉS**, à St-Just, p. Nancelle (Av.). *Hernie scrotale double, guérie en 2 mois.*

**M. LOURDAU**, à Gaillac (Aveyron). *Hernie inguinale droite, guérie en 2 mois.*

**M. CHAMBON**, à Cormède (P.-de-Dôme). *Hernie inguin. droite, guérie en 2 mois.*

**M. ARCHIMBAUD**, à Plauzat (P.-de-Dôme). *Hernie inguin. doub. guér. en 2 m.*

**M. BARREAU**, à Saint-Sernin (Tarn). *Hernie inguin. gauche, guérie en 2 mois.*

### VOILA DES RESULTATS !!!

Hésiter encore serait être son propre bourreau ! Aussi nous engageons tous les intéressés à venir voir ce spécialiste à : **Cahors, lundi 1<sup>er</sup> octobre, Hôtel Terminus (près la gare).**

**LEROY**, 75, rue Faub.-St-Martin Paris.

# NOS DÉPÊCHES

COMMUNIQUÉ DU 28 SEPT. (22 h.)

## Activité de l'artillerie

Paris, 28 septembre, 23 h.

Rien à signaler en dehors d'une assez grande activité d'artillerie sur la rive droite de la Meuse, dans la région de Beaumont.

## SUR LE FRONT ANGLAIS

### Journée plus calme

Londres, 28 septembre, 21 h. 10.

L'ennemi n'a pas renouvelé ses contre-attaques et les actions d'infanterie se sont bornées aujourd'hui sur le front de bataille à des engagements de patrouilles ou de petites formations au cours desquels nous avons fait plus de cent prisonniers.

Un fort détachement qui tentait, ce matin, d'aborder nos lignes, à l'est du bois du Polygone, a été pris sous nos feux d'artillerie, d'infanterie et de mitrailleuses. Tous les assaillants ont été tués ou faits prisonniers. Un de nos groupes de mitrailleuses a surpris, dans la nuit, un détachement de mitrailleurs allemands : il a tué ou capturé la majeure partie des hommes et ramené leurs pièces.

Notre artillerie, qui a montré de l'activité dans la zone de bataille, a bombardé avec succès des formations d'infanterie ennemie.

Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

(La fin du communiqué a trait à l'activité de l'aviation).

COMMUNIQUÉ DU 29 SEPT. (15 h.)

## Grande activité des artilleries

GRANDE ACTIVITÉ DES DEUX ARTILLERIES sur la rive droite de la Meuse.

Des coups de main ennemis sur nos postes avancés au sud-est de St-Quentin, dans la région d'Ailles, au nord du bois des Caurières ont échoué sous nos feux.

En Haute-Alsace, à l'est de Seppois, nous avons réussi une incursion dans les lignes allemandes. Nous avons détruit des abris et ramené du matériel.

Rien à signaler sur le reste du front. Des avions allemands ont bombardé la région de Bar-le-Duc.

Paris, 12 h. 5.

## Russie et Finlande

De Stockholm : Le Dr Waltz revenant de Petrograd dit qu'à la suite de conversations avec les principaux hommes d'Etat russes, il rapporte cette impression que le gouvernement a l'intention de conclure un accord amiable avec le Sénat Finlandais.

## Nouveau raid sur l'Angleterre

De Londres : Des avions ont attaqué la côte sud-est de l'Angleterre hier soir. Des bombes furent jetées sur les comtés de Suffolk, Essex et Kent.

# LA PAIX !...

## Les Boches ne parlent que de ça !

D'Amsterdam : Le correspondant à Berlin de la *Gazette de Cologne* rapporte que des bruits très intéressants circulent sur les conditions de la paix. L'Allemagne les aurait fixées dans les plus petits détails.

Kuhlmann aurait demandé que l'Allemagne rende la liberté à la Belgique. On dit aussi qu'une note secrète a été envoyée au pape. Dans certains milieux on s'est basé sur ces bruits pour y voir une politique de paix sans annexion.

On affirme aussi qu'un député du Reichstag a été envoyé en mission spéciale près le nonce de Munich pour lui faire en détail les conditions de la paix allemande.

## En Autriche aussi !...

De Londres : D'après le *Reynoldsnews paper*, on déclare dans les milieux diplomatiques que l'Autriche est disposée à abandonner toute prétention sur les territoires serbes et qu'elle serait résolue à restaurer la Serbie dans sa complète liberté constitutionnelle.

## Super-jésuitisme !

De Zurich : D'après les derniers renseignements reçus de Berlin, le démenti concernant les conditions d'évacuation de la Belgique ne vise que les termes de la note verbale employés au sujet du document exposant ces conditions. La communication faite au nonce a été formelle, mais il y a eu une conversation à ce sujet.

Paris, 14 h. 5.

## Sur le front Anglais Activité des artilleries

Aucun événement important à signaler en dehors de l'activité des deux artilleries.

Paris, 13 h. 45.

## Conseil des Ministres

Le ministre du Commerce a fait signer un décret, complétant celui du 17 juillet 1917, qui décide la réquisition nationale de tous les frères sur les navires alliés ou neutres, en service en France, pour les besoins essentiels du pays.

Le Conseil décide de demander au général en chef de citer à l'ordre de l'armée les équipes travaillant dans les mines qui sont violemment et fréquemment bombardées.

Le ministre de l'Armement et des Mines expose au Conseil, qui approuve, les grandes lignes de la politique minière qu'il compte exposer et défendre devant la Chambre.

M. Klotz fait signer un décret instituant, au ministère des Finances, les services chargés de centraliser la comptabilité des indemnités pour les réparations et dommages de guerre. Il fait également signer un décret instituant une Commission extraparlamentaire chargée de proposer la création d'organismes de crédit nécessaires à la reconstruction des régions envahies.

# L'AFFAIRE BOLO

Le juge chargé de l'affaire Bolo pacha a reçu, ce matin, des renseignements très importants des Etats-Unis concernant les fonds considérables dont disposait Bolo. A la suite de ces renseignements, Bolo a été placé, immédiatement, sous mandat de dépôt.

\*

On ne parle que de paix en Allemagne et en Autriche, ce qui indique bien que nos ennemis sont las et inquiets.

Mais les Alliés estiment que l'heure n'est pas venue d'engager des pourparlers.

Au sujet des propositions allemandes au Vatican, on a démenti les propositions relatives à la Belgique ; pourtant une note de Munich revient sur cette affirmation. Il y a bien des propositions, mais elles paraissent secrètes, alors on nie ou on avoue selon l'utilité du moment. C'est de la diplomatie loyale !...

Les communiqués sont laconiques, mais ils mentionnent une grande activité des artilleries. C'est ainsi que débute les actions...

## Bons de la Défense Nationale

Les Bons de la Défense Nationale offrent toutes les facilités pour effectuer un placement de pleine sécurité, qui n'immobilise les capitaux engagés que pour peu de temps et qui donne au Trésor public les ressources indispensables au salut du Pays.

Voici à quels prix on peut les obtenir :

PRIX NET DES BONS de la DÉFENSE NATIONALE (INTÉRÊT DÉDUIT)			
MONTANT DES BONS	SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS		
	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
100	99 »	97 50	95 »
500	495 »	487 50	475 »
1.000	990 »	975 »	950 »
10.000	9.900 »	9.750 »	9.500 »
50.000	49.500 »	48.750 »	47.500 »
100.000	99.000 »	97.500 »	95.000 »

On trouve les Bons de la Défense Nationale partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de poste, Agents de change, Banque de France et ses succursales, Sociétés de Crédit et leurs succursales, dans toutes les Banques et chez les Notaires.

## Ménage

Demandé comme fermiers, métayers ou domestiques, dans la commune de Cahors. — S'adresser au Bureau du journal.

## Avis

Les propriétaires de terre en friche situées dans un rayon de 4 kilomètres maximum, qui désireraient les faire cultiver par l'autorité militaire, sont priés d'envoyer leur nom et la surface des champs disponibles au Bureau du journal.

M. PUJOL sera à Cahors, avec un convoi de vaches laitières, le jour de la foire du 1<sup>er</sup> octobre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.